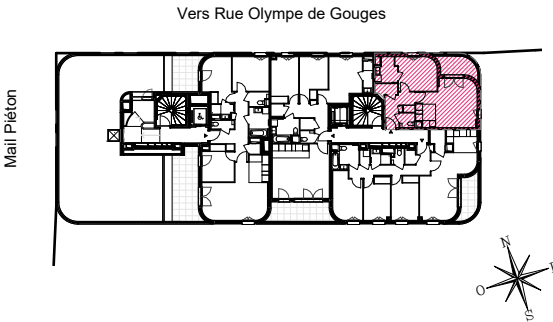




HALL A2

APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° A2-701 au 7^{ème} étage

ENTRÉE	2.67 m²
SÉJOUR/CUISINE	22.60 m²
CHAMBRE	11.42 m²
SALLE D'EAU	4.32 m²
WC	1.90 m²
CELLIER	2.29 m²
DEGAGEMENT	3.73 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	48.93 m²
TERRASSE	5.76 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	54.69 m²

LEGENDE

AP	Allège pleine	☞	Sèche serviette
AV	Allège vitrée	☞	Radiateur
VR	Volets-roulants	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave vaisselle
////	Soffites	LL	Lave linge
PL	Placard	C	Cuisson
ETEL	Espace technique électrique du logement	TRI	Tri sélectif
----	Retombée de poutre	LC	Linéaire complémentaire



Fenêtre

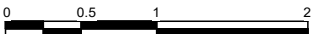


Porte fenêtre

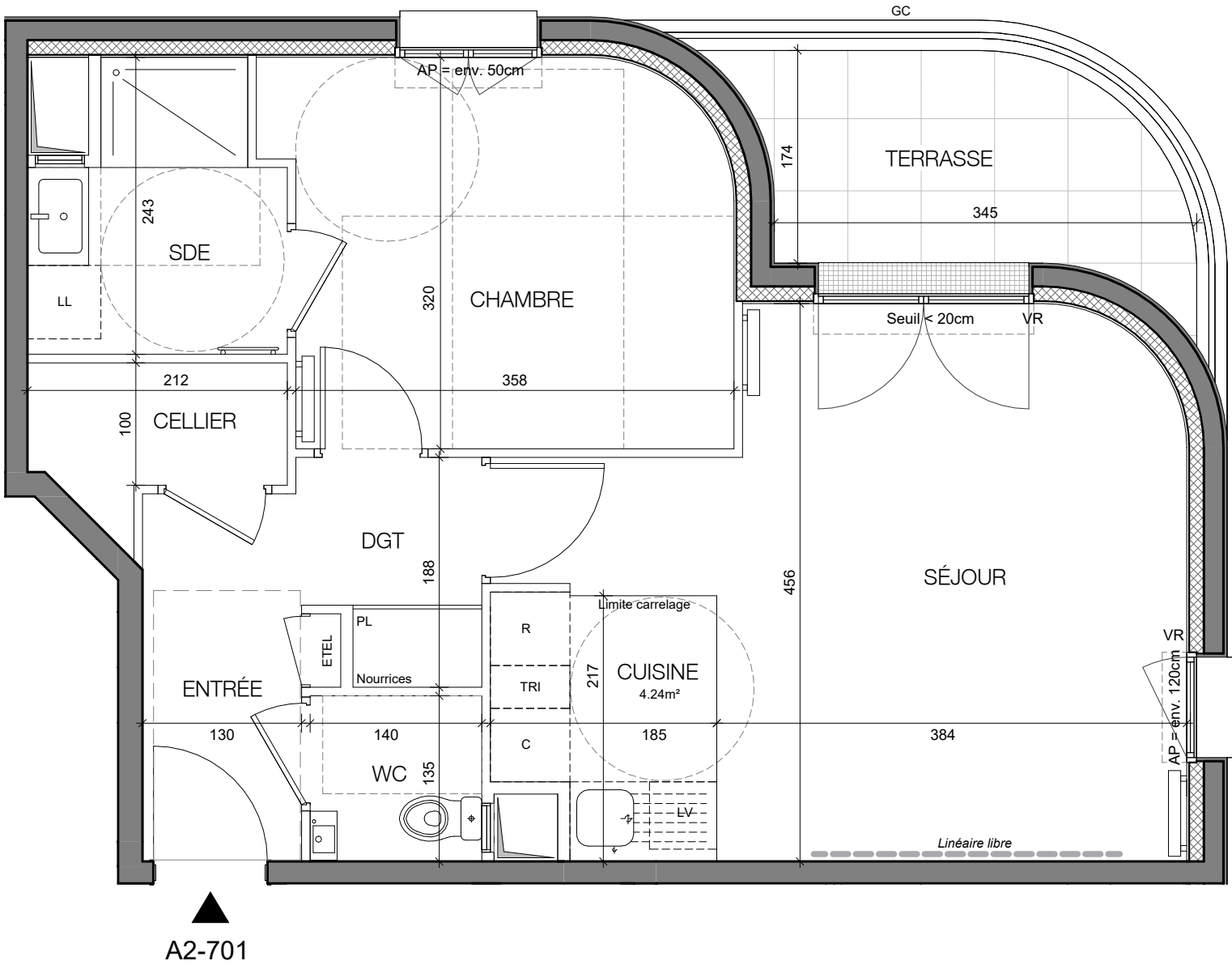
Indice A

Juillet 2025

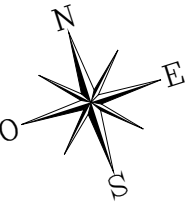
Echelle: 1/50



OAW Architectes



A2-701



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF

PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »